



# Que se passe-t-il à Feigères ?

Bulletin de janvier 2021 • N°1

Mesdames, Messieurs, chers Feigérois,

Une année s'achève, une autre commence... Pour chacun de nous, cette année 2020 aura marqué les esprits, pour certains plus que pour d'autres. Il en est ainsi du temps qui passe ! Entre injuste hasard et belle destinée, notre vie suit les méandres d'un fleuve capricieux.

Cette année de confinement et de privation de tous ordres nous a fait prendre conscience qu'il est important pour notre équilibre d'avoir une vie sociale enrichie par les contacts humains, nourrie de partages et d'horizons variés. Il est certain que cette situation d'isolement peut être pesante pour bon nombre et le sentiment de solitude accentué en cette période. Et oui, comment maintenir de la chaleur dans la distance, de l'optimisme dans l'incertitude ? À notre échelle le bonheur est celui des petits riens quotidiens, celui de ceux que nous connaissons, celui de ceux que nous aimons et l'urgence de leur dire.

Formulons le souhait que 2021 nous apporte ses bienfaits et que la crise sanitaire traversée laisse place à la convivialité retrouvée. Que cette nouvelle année vous apporte ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers la santé et la joie de moments partagés.

En choisissant de nous investir pour la défense des intérêts de nos concitoyens, nous avons choisi une mission sans doute passionnante, cependant à aucun moment nous n'aurions pensé que le début de l'aventure serait aussi atypique ! Conscients des difficultés, parfois majeures, rencontrées dans la vie quotidienne pour certains et des conséquences économiques et sociales de la crise, l'équipe municipale reste unie et solidaire pour relever les défis des prochains mois.

J'ai une pensée particulière pour les entreprises touchées de plein fouet par cette crise. Nos associations locales n'ont pu œuvrer cette année pour entretenir le bien-vivre ensemble dans notre village de Feigères ; je ne doute pas que tous nos bénévoles sont dans les starting-blocks pour nous remettre du baume au cœur dès que possible.

Les membres du conseil municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année 2021. Préservez-vous pour que demain nous partagions à nouveau ces moments qui nous manquent tant actuellement.

**Le Maire, Myriam Grats**

# Le Conseil municipal

## EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2020

### FINANCES

#### 1. Soutien aux commerçants (2) : remise gracieuse de charges

Pour ce second confinement, une nouvelle remise gracieuse de charges est décidée :

| Lieu                 | Locataire                | Durée d'exonération           | Montant TTC       | Budget    |
|----------------------|--------------------------|-------------------------------|-------------------|-----------|
| Commerces            | Restaurant / Jessipaul   | Loyer du mois de janvier 2021 | 2 044,80 €        | Principal |
| <b>Montant total</b> |                          |                               | <b>2 044,80 €</b> |           |
| Commerces            | Coiffure / Nass Coiffure | Loyer du mois de janvier 2021 | 625 €             | Annexe    |
| <b>Montant total</b> |                          |                               | <b>625 €</b>      |           |

#### 2. Décision modificative du budget principal

Voir Tableau 1 ci-dessous

#### 3. Décision modificative du budget annexe

Voir Tableau 2 ci-dessous

#### 4. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

| Budget 2020                               | Montant Total |
|---|---------------|
| Principal                                 | 107,27 €      |
| Annexe : Auberge et locaux professionnels | 1 833,60 €    |

#### 5. Désadhésion du Comité national d'action sociale (CNAS)

Après une année d'adhésion et après avoir consulté les agents, il ressort que les prestations proposées ne correspondent pas aux besoins en action sociale. Le Conseil municipal décide de la résiliation de l'adhésion.

#### TABLEAU 1

| DÉSIGNATION                 |  | DÉPENSES              |                         | RECETTES              |                         |
|-----------------------------|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| FONCTIONNEMENT              |  | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| D611                        | Contrats de prestations de services                      | 4 710,00 €            |                         |                       |                         |
| D6541                       | Créances admises en non-valeur                           |                       | 110,00 €                |                       |                         |
| D6711                       | Intérêts moratoires et pénalités sur marchés             |                       | 500,00 €                |                       |                         |
| D6718                       | Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion |                       | 4 100,00 €              |                       |                         |
| <b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b> |  | <b>4 710,00 €</b>     | <b>4 710,00 €</b>       |                       |                         |
| INVESTISSEMENT              |  |                       |                         |                       |                         |
| D10226                      | Taxe d'aménagement                                       |                       | 200,00 €                |                       |                         |
| D2313                       | Constructions  | 200,00 €              |                         |                       |                         |
| D45811 - VV                 | Voie verte   |                       | 53 000,00 €             |                       |                         |
| R45811 - VV                 | Voie verte   |                       |                         |                       | 53 000,00 €             |
| <b>TOTAL INVESTISSEMENT</b> |  | <b>200,00 €</b>       | <b>53 200,00 €</b>      |                       | <b>53 000,00 €</b>      |

#### TABLEAU 2

| DÉSIGNATION                 |  | DÉPENSES              |                         | RECETTES              |                         |
|-----------------------------|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| FONCTIONNEMENT              |  | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| D615228                     | Entretien et réparations autres bâtiments                | 2 180,00 €            |                         |                       |                         |
| D6541                       | Créances admises en non-valeur                           |                       | 920,00 €                |                       |                         |
| D6542                       | Créances éteintes  |                       | 860,00 €                |                       |                         |
| D6718                       | Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion |                       | 400,00 €                |                       |                         |
| <b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b> |  | <b>2 180,00 €</b>     | <b>2 180,00 €</b>       |                       |                         |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>        |  |                       | - €                     |                       | - €                     |

#### 6. Subvention de fonctionnement à des associations

| Association           | Siège                    | Montant        |
|-----------------------|--------------------------|----------------|
| Beaumont-Collonges FC | Beaumont                 | 1 040,00€      |
| Secours catholique    | Annecy                   | 300 €          |
| Arc-en-Ciel           | Saint-Julien-en-Genevois | 500 €          |
| Resto du Cœur         | Annemasse                | 500 €          |
| <b>TOTAL</b>          |                          | <b>2 340 €</b> |

#### 7. Autorisation de signature de la convention de participation à la création d'une passerelle au-dessus du Nant-de-la-Folle avec la commune de Saint-Julien-en-Genevois

Dans le cadre de son engagement en faveur de la mobilité douce et de la préservation de l'environnement, la Commune de Saint-Julien-en-Genevois a été invitée par la Commune de Feigères à prendre connaissance du projet de voie verte entre Feigères et Saint-Julien-en-Genevois. La Commune de Saint-Julien-en-Genevois a accepté de verser une participation financière à la Commune de Feigères. Le Conseil autorise la signature de la convention visant à régir les règles d'attribution de cette participation financière, de préciser les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser, de répartir les charges d'entretien et d'exploitation lors de la mise en service.

#### 8. Autorisation de signature d'un avenant à la convention de mutualisation de la police municipale

Depuis décembre 2016, la Commune de Saint-Julien s'est portée volontaire pour piloter le projet communal de police pluricommunale sur le bassin genevois. Le service de police pluricommunale compte aujourd'hui

8 agents, mutualisés avec les communes d'Archamps, Beaumont, Feigères, Neydens et Présilly. Un avenant de prolongation de la convention de 4 mois est autorisé dans l'attente de redéfinir les missions, le périmètre d'intervention, le volume horaire et les effectifs engagés. Ainsi qu'une éventuelle mutualisation avec la commune de Collonges-Sous-Salève.

### COMMANDE PUBLIQUE

#### 1. Avenant au marché relatif à l'assurance de la flotte automobile

M<sup>me</sup> le Maire explique que le courtier en assurance a informé la Commune que la compagnie d'assurance pour la flotte automobile nous a imposé la résiliation du contrat à la prochaine échéance : le 31/12/2020. Dès lors, compte tenu de la défaillance du titulaire actuel et de l'obligation d'assurance de la flotte automobile, le contrat d'assurance de la flotte automobile est transféré à GREAT LAKES INSURANCE SE. Les modalités d'exécution du marché sont inchangées.

#### 2. Attribution du marché relatif à la confection et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire et les repas adulte en portage

Conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 3° du Code de la commande publique, un marché à procédure adaptée ouvert a été lancé en vue de conclure un accord-cadre. L'entreprise LEZTROY a été choisie. Montant estimatif annuel du marché : 55 000 € HT.

#### 3. Délégation à M<sup>me</sup> le Maire pour l'attribution du marché relatif au nettoyage des locaux

Conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 3° du Code de la commande publique un marché à procédure adaptée ouvert a été lancé en vue de conclure un accord-cadre. Le marché s'est avéré infructueux, une procédure restreinte a été lancée. Le conseil donne délégation à M<sup>me</sup> le Maire pour l'attribution. Montant estimatif annuel du marché : 14 000 € HT.

### INSTITUTIONS LOCALES

#### 1. Délégations de fonction au maire – abroge et remplace la délibération D2020-20

Une modification de la précédente délibération est réalisée : l'augmentation du montant de délégation en matière de marché public à 40 000 € HT. Pour les dépenses de 20 001 € HT à 40 000 € HT, la commission administration Finances devra donner son avis conforme préalablement à la décision de M<sup>me</sup> le maire.

### PATRIMOINE

#### 1. Approbation d'un portage financier avec l'Établissement public foncier

La Commune de Feigères a sollicité l'intervention de l'EPF 74 en vue d'acquérir un ensemble bâti mitoyen. Cette acquisition entre dans le cadre du Programme pluriannuel d'intervention de l'EPF (2019/2023) : Thématique « Habitat Social : opération avec un minimum de 30% de logements locatifs aidés » ; portage sur 25 ans, remboursement par annuités pour un prix d'acquisition à 270 000€.

#### 2. Renouvellement d'un contrat d'occupation précaire à l'atelier municipal pour une durée de six mois.

### URBANISME

#### 1. Autorisations d'urbanisme délivrées

- N° PC07412419H0008T01 - Route du Châble
- N° PC07412420H0007 - Implantation d'un abri voiture - 84, allée au Bruaz
- N° DP07412420H0040 - Surélévation d'un muret existant en limite de propriété afin de délimiter l'entrée - 213, chemin Clos de l'Agnellu
- N° DP07412420H0031 - Extension de 14 m<sup>2</sup> de la terrasse existante. - 89, allée de la Passerelle.

## HOMMAGE À ROBERT SAVIGNY

### MOT DU MAIRE

Il faut des circonstances malheureuses pour soudain s'apercevoir combien une personne était populaire. Robert Savigny a exercé ses fonctions de maire avec dévouement, discrétion et droiture, ce qui lui a valu d'être apprécié et connu de tous les Feigérois de l'époque. Certains d'entre nous gardent un souvenir personnel de lui, un geste, une phrase, une expression bien particulière : « *M'enfin!* ». Les hommes d'un tel caractère ne disparaissent jamais tout à fait.

Je voudrais que ces mots soient pour sa famille une consolation qui les aide à alléger leur peine. Robert était un homme de bien, nous nous devons de continuer à évoquer sa mémoire comme on le fait pour les personnes que l'on aime et que l'on respecte.

*Le Maire, Myriam Grats*

### UN ANCIEN MAIRE N'EST PLUS

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de M. Robert Savigny le 10 décembre 2020 à l'âge de 92 ans.

M. Savigny se présente pour la première fois aux élections municipales de 1953. Le dimanche 10 mai 1953, le Conseil municipal est installé : le maire, M. Bettevaux, un adjoint et 9 conseillers municipaux. M. Savigny est conseiller municipal, il a 25 ans, c'est le benjamin. Durant ce mandat, il est membre de la commission des Eaux et du Matériel Incendie.

En mars 1959, il se représente aux élections municipales, il est élu. Il devient alors responsable de la commission des Eaux et du Service incendie. En mars 1965, il est réélu. Le Conseil municipal est composé de 11 membres ; il a la confiance de ses collègues et devient adjoint. Le maire est M. Vuagnat. M. Savigny reste membre de la commission des Eaux et du Service Incendie.

En 1971, il ne se représente pas aux élections municipales pour se consacrer pleinement à la ferme familiale avec son frère André.

Pour les élections de 1983, il est sollicité pour être à la tête d'une liste dite « ouverte » – ce qui est possible à cette époque – de 21 membres pour 15 sièges au Conseil municipal. Le 11 mars 1983, il est élu maire et sera le délégué de la Commune au Syndicat intercommunal d'assainissement dont le siège est à Neydens. Il est aussi membre des commissions Finances-Développement-Commerce-Habitat. En mars 1989, il est réélu et conserve son mandat de maire. Il est toujours délégué au Syndicat intercommunal d'assainissement. Quant à la gestion communale, il accorde une large confiance à ses collègues du Conseil municipal et délègue beaucoup pour l'ensemble des commissions.

En juin 1995, il ne se représente pas et met un terme à ses engagements municipaux, voulant laisser la place à des plus jeunes.

M. Savigny Robert aura consacré trente années de sa vie à la Commune et ses concitoyens, en plus de sa vie très prenante d'agriculteur. On soulignera qu'il s'est engagé tout jeune dès 25 ans au service des autres. Un bel exemple à méditer. Un très grand merci à lui pour cet engagement citoyen.

À toute sa famille nous adressons nos sincères condoléances.

*André Borgognon, maire-adjoint honoraire*

# Vos élus vous informent



## MERCI SIDONIE ET BIENVENUE À DOMINIQUE

**C'est avec beaucoup de regrets que Sidonie Rambosson nous quitte : ses obligations professionnelles ne lui permettaient plus d'être présente et active au sein du Conseil municipal, elle a donc préféré céder sa place à Dominique Dunand.** L'ensemble des conseillers remercie Sidonie pour son implication durant cette année et lui souhaite pleine réussite dans ses projets ainsi que la bienvenue à Dominique !



### Message de Dominique Dunand

J'ai 54 ans, je suis marié et père de deux grandes filles. Je suis technicien de laboratoire dans l'industrie pharmaceutique. Originaire de Viry, je vis à Feigères depuis 1998. J'aime la lecture, l'histoire de notre région, le ski et la marche. Maintenant que mes

enfants sont grandes, je souhaite m'investir dans la communication, les finances et les bâtiments plus par envie de découvrir qu'au vu de mon parcours professionnel.

## TOUT SAVOIR SUR L'ACTUALITÉ DU VILLAGE !

Vous avez dit « Page » ? Le pas de l'information en ligne était déjà franchi via notre site Internet... **Depuis quelques mois, nous prolongeons désormais notre relation numérique grâce à notre Page Facebook qui est la vôtre !** Moyen de diffusion rapide, elle est destinée à vous informer en temps réel sur toute l'actualité de la commune et ses manifestations. Comment ça marche ? Le [Statut] de notre page Facebook permet de publier et de vous partager les informations officielles. Ainsi, nous apparaissions dans le [fil d'actualité] des abonnés. Celles-ci sont « likées », aimées, partagées, propulsées, commentées...

N'hésitez pas à manifester votre intérêt pour un contenu par un [J'aime] et également à [Partager] le contenu en republiant nos [posts]. Il est également possible de se tenir au courant des [Événements] par le biais des dates que nous publions.

Cette page complète ainsi l'information numérique déjà existante du site internet, sans oublier les panneaux d'affichage qui seront prochainement opérationnels à l'entrée du village.

- **Mairie de Feigères :** une page avec toute l'information institutionnelle et officielle.
- **Tout Feigères (74) :** un groupe de partage d'infos, conseils ou annonces concernant le village.

Nous restons à votre écoute et vos idées sont les bienvenues !

*Laurence Megevand, maire-adjointe*

## SOS NATURE EN DÉTRESSE !

**Depuis plusieurs mois, nous avons pu constater une augmentation du nombre de déchets aux abords de nos chemins de promenade et des containers de tri.** D'une grande variété, ces déchets vont du téléviseur à de la pièce automobile, en passant par des déchets verts et plus étonnant mais bien réel, des restes de viande. Non seulement, ces débris entachent notre paysage, mais leur retrait représente un coût pour la collectivité et donc bien entendu, pour chacun d'entre nous !



Afin de lutter de manière plus efficace contre ce fléau, nous encourageons chaque citoyen à trier ses déchets et les déposer dans les lieux prévus à cet effet. Nous rappelons que tous déchets, autres que ceux pouvant être déposés dans les poubelles d'ordures ménagères, ou les containers de tri à disposition sur la commune, doivent être apportés en déchetterie. Nous vous invitons à relayer ce message dans votre entourage.

**L'accès aux déchetteries de Neydens et Vulbens s'effectue sur présentation d'une carte dont la demande se fait gratuitement auprès de la Communauté de communes du Genevois.**

Si toutefois, vous constatiez des dépôts « sauvage » de déchets, nous vous invitons à en informer la mairie. Au-delà d'être un délit, le dépôt « sauvage » de déchets est un manque de respect envers les autres et surtout envers notre planète sans laquelle nous ne sommes rien ! Alors, rendez-vous en déchetterie !

*Aurélien Placet et Dominique Montibert,  
conseillères municipales*



# Associations et école

## CLUSTER DE SOLIDARITÉ

**Opération collecte de boîtes pour les démunis et si c'était un message porteur d'espoir... L'idée germe en surfant sur les réseaux sociaux et en quelques heures et clics, l'opération est lancée le 1<sup>er</sup> décembre !** Et oui, après tout, pourquoi à Feigères on ne jouerait pas les colibris dans cette période improbable ? Élus et membres du CCAS mobilisés (merci à eux !), les jours de collecte sont organisés.



Bon, l'opération va rester confidentielle car les délais sont courts et les moyens d'informer limités. Je me dis une cinquantaine de boîtes collectées, ce sera déjà super pour gâter en tout cas quelques personnes. Et puis vous voilà, au fil des heures de collectes, l'esprit de Noël s'empare de l'opération. Devant la boulangerie les 5, 6 et 12 décembre, chez Feig'hair Coiffure et au marché de la Vieille Ferme, vous, Feigérois et Feigéroises, répondez présents au rendez-vous, seul ou en famille, chacun avec sa boîte et le plaisir de l'avoir confectionnée et l'idée que l'on se fait de la joie, de la surprise de celui ou celle à qui on destine ce présent.

C'est vrai que le principe (venu de Franche-Comté) est simple : on remplit une boîte à chaussures avec cinq choses : quelque chose de bon, quelque chose de chaud, un loisir, un produit d'hygiène et surtout un mot gentil, un dessin à l'attention du destinataire, le tout décoré et emballé.

### **Sur Feigères, c'est un peu plus de 230 boîtes collectées !**

La magie des réseaux sociaux (et oui parfois...) opère et me permet de rencontrer virtuellement Laetitia Charles, élue à Chevrier, qui a quelques longueurs d'avance avec une douzaine de points de collecte organisés chez des commerçants entre le Vuache et Saint-Julien. Chaque jour, elle et son équipe de lutins récoltent les boîtes et remplissent la hotte du père Noël. Au départ, nous avons le même objectif et imaginons unir nos forces pour remettre les boîtes aux bénéficiaires de l'association Arc-en-Ciel. Le nombre collecté augmente vertigineusement. Alors, nous nous coordonnons avec Laetitia pour solliciter d'autres associations et inventorier leurs besoins. Maintenant il s'agit d'organiser la logistique afin que chaque boîte

trouve son bénéficiaire pour que le contenu corresponde à la personne qui va la recevoir... pas une mince affaire tout cela !

**C'est un traîneau chargé à bloc avec un peu plus de 1 290 boîtes récoltées entre le 29 novembre et le 12 décembre qui rend visite aux six associations locales :**

- 🎁 **Arc-en-Ciel** à Saint-Julien-en-Genevois qui porte assistance à 200 familles en très grande précarité = 230 boîtes
- 🎁 **ALFAA-GHS** à Beaumont qui mène une action contre la faim auprès de plus de 120 foyers = 346 boîtes
- 🎁 **SHARE74**, maraude auprès des sans-abris sur Annemasse = 83 boîtes (majoritairement hommes)
- 🎁 **Croix-Rouge, antenne Annemasse** qui effectue des maraudes auprès des sans-abris d'Annemasse à Saint-Julien-en-Genevois = 115 boîtes
- 🎁 **Foyer de Femmes battues - 74** qui accueille femmes et enfants = 80 boîtes
- 🎁 **Les Restos du Cœur Haute-Savoie** pour une distribution sur plusieurs sites : Centre bébé de Thièz, Faverges, Annecy, Rumilly, Cluses, Annemasse = 440 boîtes.

Si la crise nous a mis à distance les uns les autres, je trouve qu'elle a cependant créé de la solidarité, un touchant élan de générosité, partagé avec vous durant la collecte, et quelle belle énergie déployée pour rendre possible ce pari fou. Merci à chacune et chacun pour votre mobilisation ! Parfois, il faut tenter de viser la lune pour atteindre les étoiles. Et si 2021 symbolisait le renouveau, je nous souhaite une année solidaire, tendre et sincère.

*Laurence Megevand, maire-adjointe*



# Associations et école

## LE MOUVEMENT DU PAPILLON

Attention, une coquille s'est glissée dans l'agenda 2021 au niveau de l'adresse mail de cette association. L'adresse exacte est : [mouvementpapillon319@gmail.com](mailto:mouvementpapillon319@gmail.com).

## À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale a mis en ligne le catalogue des documents dont elle dispose. Vous pouvez vous connecter via le lien suivant : [bibliotheque-feigeres.fr](http://bibliotheque-feigeres.fr).



## TENNIS CLUB DE FEIGÈRES : DÉCÈS DE M. EMMANUEL GONZALÈS

Manu, toujours impliqué dans le comité du Tennis Club de Feigères comme trésorier et secrétaire, nous avons vécu de bons moments lors de nos tournois et lors de nos journées de travaux. Quelques bonnes parties de doubles et de rigolades ! Ton départ nous a beaucoup touché.

*Pour le Tennis Club de Feigères, Patrick Siffredi*

## LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE LES COLIS DE NOËL

Petit retour sur la distribution des colis de ce mois de décembre 2020. Elle concerne les personnes de 70 ans et plus. **Quatre vingt-seize colis ont été distribués dont 63 pour une personne et 33 pour un couple.** Quant aux personnes qui se sont manifestées pour ne plus recevoir ce colis, la somme correspondante sera versée sous forme de subvention à ALFAA.

## LE REPAS DES AÎNÉS

Compte tenu du contexte sanitaire, lors du Conseil d'administration du CCAS de décembre, il a été décidé de reporter la date du repas des aînés à une date ultérieure. Celle-ci vous sera communiquée dès que possible.



## ÉTAT CIVIL

### • BIENVENUE À •

**Théo Courtin**, né le 7 décembre 2020,  
au foyer de Mayoraz Virginie et Mathieu Courtin,  
chemin de la Côte

**Amélia**, née le 27 novembre 2020  
au foyer de Hankore Salamawit et Moraux Olivier,  
chemin des Pesses

*Toutes nos félicitations.*

### • DÉCÈS •

**Jeanine Fol**, le 5 décembre 2020,  
chemin des Contamines

**Robert Savigny**, le 10 décembre 2020,  
chemin de la Scierie

**Emmanuel Gonzales**, le 25 décembre 2020,  
chemin du Tir

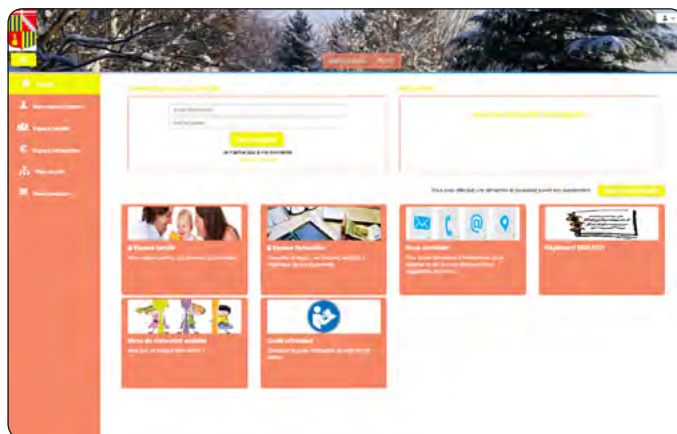
*Toutes nos condoléances aux familles.*

## NOUVEAU PORTAIL POUR LES INSCRIPTIONS AU SERVICE PÉRISCOLAIRE : BL ENFANCE

Votre collectivité met en place un nouveau Portail citoyen, doté d'un espace famille et facturation plus simple, plus convivial et plus complet.

Ce nouveau Portail vous permettra de dématérialiser vos démarches périscolaires. À partir d'un ordinateur, tablette ou smartphone, connecté à Internet, vous pourrez :

- inscrire ou désinscrire vos enfants aux différentes activités (garderie soir et matin, restauration scolaire, etc.),
- régler vos factures,
- consulter vos historiques,
- être informé sur l'actualité des accueils et de nos établissements.



Pour cela, vous devez créer votre compte citoyen sur le Portail Famille [portail.berger-levrault.fr/MairieFeigeres74160/accueil](http://portail.berger-levrault.fr/MairieFeigeres74160/accueil). Vous trouverez en ligne sur le site de la mairie un guide utilisateur détaillé pour vous aider dans l'utilisation de ce Portail : [feigeres74.fr/inter-generations/petite-enfance/](http://feigeres74.fr/inter-generations/petite-enfance/).

Le service périscolaire reste à votre disposition pour toute demande de renseignements, espérant que ce nouveau Portail répondra à vos attentes.

*La commission Scolaire*

## MAIRIE DE FEIGÈRES

152, ch. des Poses-du-Bois  
BP 30612 - 74166 Feigères Cedex

Tél. 04 50 49 24 60

[mairie@feigeres74.fr](mailto:mairie@feigeres74.fr) • [www.feigeres74.fr](http://www.feigeres74.fr)

### Horaires d'ouverture au public

Lundi et jeudi : 8h15-12h / Mardi : 17h-19h  
Mercredi : 10h-12h / Vendredi : 15h-17h



Directeur de la publication :  
Myriam Grats

Rédacteur en chef :  
Éric Collomb

